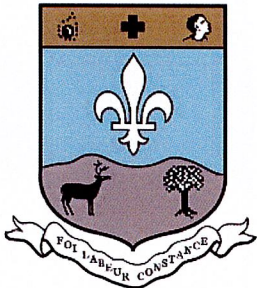


Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles tenue lundi, le 2 juin 2025 à 19 h 00 au 52, rue Principale – Saint-Guy



Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e	Absent.e
Monsieur Pierre Bossé	Maire district Lac-des-Aigles	☒	☐
Madame Vicky Ouellet # 3	Conseillère, district Lac-des-Aigles	☒	☐
Monsieur Michel Dubé # 1	Conseiller, district Lac-des-Aigles	☒	☐
Monsieur Serge Demers # 2	Conseiller, district Lac-des-Aigles	☒	☐
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, district Lac-des-Aigles	☒	☐
Monsieur Simon Bois # 5	Conseiller, district Lac-des-Aigles	☐	☒
Madame Gaétane Gagnon # 4	Conseillère, district Saint-Guy	☒	☐
Madame Chantal Gauthier # 5	Conseillère, district Saint-Guy	☒	☐
Madame Normande Rioux # 6	Conseillère, district Saint-Guy	☒	☐
Monsieur François Labrie # 1	Conseiller, district Saint-Guy	☒	☐
Monsieur Richard Daigneault # 3	Conseiller, district Saint-Guy	☒	☐

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire. Les membres présents forment le quorum.

140-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel et une ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 22.1 Lettre d'appui au projet C.A.J.E.T.S fertiles 2025 (camps de jour)
- 22.2 Résolution d'appui pour le regroupement de l'OMH de Dégelis et Témiscouata
- 22.3 Demande de cession du terrain no 8 du Lac Bellavance à la Corporation de développement
- 22.4 Toilette Belvédère
- 22.5 Centre prévention suicide du KRTB
- 22.6 90° de Saint-Guy – Demande déboursé
- 22.7 Pancarte « Bienvenue dans la MRC des Basques »
- 22.8 Enseigne de vitesse à Saint-Guy

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Dépôt du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur – Municipalité de Lac-des-Aigles
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025
- 5. Comptes
- 6. Correspondance

6387


Maire


DG

7. État des activités de fonctionnement – Général, sécurité incendie et Parc Natur'Ailes
8. Adoption du règlement # 228-25 relatif à la gestion des matières résiduelles - Abrogeant les règlements # 177 de Saint-Guy et # 77-04 de Lac-des-Aigles
9. MTQ – Contrat d'hiver
10. Programmation TECQ 2024-2028 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 – Révision
11. Camion 10 roues – Crédit-bail
12. Rue Principale-de-Saint-Guy - Quartier Saint-Guy – À officialiser
13. Rue Bellavance – Quartier Saint-Guy – À officialiser
14. Vente des terrains rue Bellavance – Mandat Agent
15. Vente des terrains – Autorisation directrice-générale
16. Communication de masse à tous les citoyens – Situation d'urgence, coupure, d'eau, avis d'ébullition, ...
17. Avis légal de transfert de comptes
18. PPA-CE acceptation du MTQ
19. Mini-Tournoi des pompiers 7 juin 2025
20. Demande pour l'achat Estrades (ancien Gymkhana)
21. Vacances estivales
22. Affaires nouvelles
Période de questions
23. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

141-25 3. **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

Le comptable fait la lecture du sommaire des États financiers 2024.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte le dépôt des États financiers 2024 de la Municipalité de Lac-des-Aigles démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 234 086 \$ pour 2024 (était de 37 717 \$ pour 2023).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

* À 19 h 30 Arrivée de la conseillère Madame Chantal Gauthier.

142-25 4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MAI 2025 À 19 H 30 QUARTIER LAC-DES-AIGLES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025 à 19 h 30 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

143-25 5. **COMPTES DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes de la Ville de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025
LISTE DES COMPTES -VILLE DE LAC-DES-AIGLES

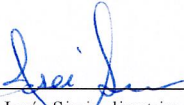
COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

Salaire employé & pompier		62 156.73 \$
Chèque # 17464 à 17501	Chèques de la liste des comptes du 5 MAI 2025	
Chèque # 17502 Valérie Mailloux	Colloc APIEQ	78.10 \$
Chèque # 17503 Keven Proulx	Formation APIEQ Sopfeu et Colloc APIEQ	138.60 \$
Chèque # 17504 Sheila Khan	Entretien Chalets et déplacement 5/12	148.08 \$
Chèque # 17505 Sacha Cima	Réso 95-25 Entretien des arbres, arbustes et fleurs 1/6	320.00 \$
Chèque # 17506 Habitations économiques	Réso 14-25 Emprunt aide maison sur le lac	500 000.00 \$
Accès D Hydro-Québec	Tous les comptes LdA et Saint-Guy mai	14 960.91 \$
Accès D Cogeco	Tous Cogeco de mai	981.02 \$
Accès D revenu Québec	Remise provinciale (employeur)	5 893.20 \$
Accès D revenu Canada	Remise fédérale (employeur)	916.33 \$
Accès D revenu Québec	PPA mai 2025	949.56 \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 27-04-2025 au 24-05-2025	324.71 \$
Visa	3 permis réunions, Telus cell chalet, Qc location chalet	450.95 \$
Total		525 161.46 \$

COMPTES À PAYER

1	9110-9991 Québec inc.	Aqueduc rue Sirois	654.33 \$
2	Aleide Ouellet et Fils inc.	Couteau tracteur pelouse	131.94 \$
3	Beaulieu Marco	Clé Bureau Tania	9.20 \$
4	Belzile Auto Squatec inc.	Essence ordinaire, remorquage auto chalet	1 025.35 \$
5	Vicky Belzile	Réso 126-25 Formatrice PRI	488.39 \$
6	Jessika Bérubé	Remb Déplacement Formation PRI Price	140.71 \$
7	Boulevard Chevrolet Buick GMC	Rep. Chevrolet	732.35 \$
8	Leblanc Breault Jonathan	8 était radio portative pompier	516.08 \$
9	Buropro citation	Copies mono et couleur	118.27 \$
10	Carrefour du camion RDL	Camion St-Guy	105.16 \$
11	CMP Mayer inc.	2 paires bottes pompier	433.74 \$
12	Cubex L'TÉE	Reparation Cubex	1 008.07 \$
13	Dickner inc.	Panneau limite vitesse Chemin Pelletier	2 384.44 \$
14	Duchesne Richard	Remb achat abri escamotable, brosse et manche télescopique	128.97 \$
15	Électro mécanique EMS	Poteau et pieux de sol pour radar pédagogique	2 102.63 \$
16	Électronique Mercier	Services alphanumériques	702.54 \$
17	Entreprises Michael Bluteau	6 feux verts neufs garantis 2 ans	420.00 \$
18	Excavation Regis Berube inc.	Creusage pelle voyage 0 3/4 concassé...	14 407.75 \$
19	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	12.00 \$
20	Fondation de la santé	Pour tournoi Golf Réso 128-24	500.00 \$
21	Foretmax inc.	Loisirs, Égout	17.48 \$
22	FQM assurances	Assurance accident pompiers	817.50 \$
23	Graphica impression inc.	550 chèques couleur	314.92 \$
24	Groupe Voyer inc.	Loisirs, Égout	140.04 \$
25	Gym Design	Équipement machine exercices	63 277.14 \$
26	H2lab inc.	Analyse Eau potable, Eau usée	404.48 \$
27	Harmoïs Énergies inc.	Essence Mazout Garage Saint-Guy, diesel pompier	4 492.68 \$
28	IDS Micronet solutions inc.	Installation prise pour Téléphone Saint-Guy	444.38 \$
29	Isotech, instrumentation inc.	Net. Bunker Marie-Pier Ouellet	256.11 \$
30	Lauzier Électrique	Réparation, lumière de rue, prise d'ext. Et changer ballast Saint-G	1 682.46 \$
31	Les entreprises Camille Ouellet et fils.	Flotte station pompage égout	881.58 \$
32	Magasin coop Squatec	Géotextile égout, isolation aqueduc rue Jean Rioux,,,	2 484.07 \$
33	Les matériaux du Lac	Garage, Aqueduc, Belvedere, Plage, pancartes, pavillon	544.08 \$
34	Mécanique Francis Bouchard inc.	Huile à chaine Voirie	110.08 \$
35	Microage Rimouski	Changement réseau LDA et Saint-Guy	1 463.93 \$
36	Grossiste M.R. Boucher	Travaux aqueduc, Sirois et 232, CLSC	27 846.30 \$
37	M.R.C. de Témiscouata	Implantation station de lavage	4 079.87 \$
38	Ouellet Vicky	Réunion annuelle Réserver Duchénier	50.60 \$
39	Pelletier & Couillard	Plan d'implantation 2 nouveau chalets	1 092.26 \$
40	Énergies Sonic inc.	Carburant, Diesel	3 674.82 \$
41	Pièce d'auto Trois-Pistoles	Outils Garage St-Guy	119.10 \$
42	Pièce d'auto select	Garage Outils et ent. camion, Tracteur à pelouse, western....	3 755.46 \$
43	Pièce d'auto Rimouski	Frein Fluid Grader	32.09 \$
44	Keven Proulx	Formation PRI déplacement	136.10 \$
45	Purolator inc.	Puro l'arsenal pompier	10.24 \$
46	Régie intermunicipale des déchets	Matières résiduelles 5/12, Insta. Septique, vente bacs déchets	9 929.28 \$
47	Serrurier clef mobile	Changement serrure porte-salle	557.62 \$
48	Signalisation B.S.L.	Aqueduc, Analyse réseau égout	2 183.09 \$
49	Sirois Josée	Dépense de bureau et camp de jour	341.39 \$
50	Technofeu	Camion pompier 245	87.34 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER			157 248.41 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale

 Maire
 DG

6. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu lettre du MAMH du 30 avril, nous informant que la Ville recevra un montant de 65 884 \$ pour la répartition d'une partie de la taxe de vente du Québec, tel que budgété (GL 01-37251).
2. Reçu communiqué de la FQM le 8 mai nous informant de la relance du programme RénoRégion.
3. Reçu courriel le 22 mai que le Concours annuel 2025 de Tourisme Témiscouata est en cours. À gagner un Forfait d'une valeur de 500 \$ à l'auberge du chemin Faisant de Témiscouata-sur-le-Lac.
4. L'association des directeurs municipaux du Québec nous informe qu'à compter du 1^{er} juin, les organismes municipaux ne pourront pas conclure de contrat avec des entreprises qui, durant une période de 6 mois, emploient 25 personnes ou plus, lorsque cette entreprise ne possède pas d'attestation d'inscription auprès de l'Office québécoise de la langue française (OQLF), n'a pas fourni l'analyse de sa situation linguistique,...
5. Reçu lettre du Gouvernement du Québec pour le Programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien 2025-2026, nous accordant un montant de 200 131\$.

7. **ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – GÉNÉRAL, SÉCURITÉ INCENDIE ET PARC NATUR'AILES**

Ce point a été remis à la séance du 7 juillet.

8. **RÈGLEMENT # 228-25 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 177 DE SAINT-GUY ET # 77-04 DE LAC-DES-AIGLES**

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 228-25 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 117 DE SAINT-GUY ET # 77-04 DE LAC-DES-AIGLES

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 228-25 **qu'aucun changement** n'a été apporté entre le projet adopté le 5 mai 2025 et l'adoption du règlement ce soir.

144-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 228-25 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 177 DE SAINT-GUY ET # 77-04 DE LAC-DES-AIGLES

Considérant que l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement, notamment à l'égard de la gestion des matières résiduelles ;

Considérant que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit plusieurs objectifs de détournement de l'enfouissement par le recyclage et la valorisation que la Ville de Lac-des-Aigles doit contribuer à atteindre ;

Considérant que les règlements de gestion des matières résiduelles des anciennes municipalités doivent être abrogés (soit les règlements # 117 de Saint-Guy et # 77-04 de Lac-des-Aigles ;

Considérant que la MRC de Témiscouata a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles qui vise à atteindre les objectifs de la Politique québécoise notamment en limitant au maximum l'enfouissement de matières résiduelles ;

Considérant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata dont la Ville de Lac-des-Aigles fait partie ;

Considérant qu'il y a lieu que chaque municipalité membre de la Régie adopte un règlement similaire pour prescrire les modalités relatives à la gestion des matières résiduelles de façon à les uniformiser sur l'ensemble du territoire, le tout tel que prévu à l'article 7 de l'entente concernant la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata ;

Considérant qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du PROJET de règlement ont été donné lors de l'assemblée régulière du conseil municipal tenue le 5 mai 2025 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été fournie aux membres du conseil lors de l'assemblée régulière tenue le 2 juin 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que le règlement # 228-25, soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

145-25 9. **MTQ – CONTRAT D'HIVER**

Le MTQ nous accorde un meilleur ajustement à 13 000\$ du km.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte le Rapport d'estimation reçu le 26 mai du MTQ pour le contrat 6507-45291 des chemins d'hiver de la Ville au montant de 397 683 \$ pour 30,591 kilomètres.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

146-25 10. **PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 No 1 RÉVISÉE (13062)**

Étant donné les travaux majeurs aux réseaux d'aqueduc et d'égout de ces derniers jours, il faudrait inclure ceux-ci dans notre programmation TECQ 2024-2028 en cochant la case 20 % que nous utilisons. Ce sera une révision.

Après discussion avec notre représentant de la TECQ, notre Plan d'intervention de nos conduites date de 2016. Il faut donc refaire un PLAN d'INTERVENTION à jour pour continuer notre programmation.

Attendu que :

La Ville de Lac-des-Aigles pour le quartier Lac-des-Aigles et de Saint-Guy a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 - 2028;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE :

La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts

fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 révisée (13062) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 révisée (13062) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Et :

Que la Ville de Lac-des-Aigles fasse une révision de sa Programmation no 1 pour y ajouter le Plan d'intervention, entre autres et qu'elle mandate TETRATECH pour effectuer ce Plan d'intervention aqueduc et égout.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. CAMION 10 ROUES – ACHAT ET CRÉDIT-BAIL

Le MTQ nous accorde un meilleur ajustement ce qui nous aide pour l'achat de machinerie et rénovation majeure du garage, ultérieurement.

Nous avons vraiment besoin d'un nouveau camion.

147-25

11.1 CAMION 10 ROUES – ACHAT

L'offre était valide au 23 mai, la validité a été prolongée au 2 juin par Carrefour du Camion.

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres pour une SOUMISSION pour un camion de déneigement complètement équipé au standard du MTQ sur SEAO, le 23 janvier 2025 ;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à Mardi, le 25 février 2025 à 11 h pour déposer leur soumission accompagnée de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité signée à chaque affirmation, sous enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION CAMION 10 ROUES » et l'ouverture des soumissions a été faite immédiatement après la fermeture de la période soit Mardi, le 25 février à 11 h par la directrice générale adjointe, le maire.

Attendu qu'au terme du délai pour soumissionner soit mardi, le 25 février 2025 à 11 h, la Ville avait reçu une (1) soumission sous enveloppe cachetée ;

Attendu que l'ouverture de la soumission a été faite publiquement, mardi, le 25 février, immédiatement après l'heure maximale de réception des soumissions soit après 11 ;

6392

 
Maire DG

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne la seule soumission reçue de « Carrefour du camion de Rivière-du-Loup » pour l'achat du camion de déneigement à 426 500 \$ (avant taxes) qui sera financé par crédit-bail.

Que le maire et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer le contrat et tout document relatif à ce contrat de financement par crédit-bail du camion de déneigement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

148-25

11.2 CAMION 10 ROUES – CRÉDIT-BAIL

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres pour une SOUMISSION - CRÉDIT-BAIL pour le financement d'un camion de déneigement complètement équipé au standard du MTQ sur SEAO, le 9 avril 2025 ;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à jeudi, le 1^{er} mai 2025 à 11 h pour déposer leur soumission accompagnée de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité signée à chaque affirmation, sous enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION - CRÉDIT-BAIL » et l'ouverture des soumissions a été faite immédiatement après la fermeture de la période soit jeudi, le 1^{er} mai à 11 h par la directrice générale adjointe, le maire.

Attendu qu'au terme du délai pour soumissionner soit jeudi, le 1^{er} mai 2025 à 11 h, la Ville avait reçu deux (2) soumissions sous enveloppe cachetée ;

Attendu que l'ouverture des 2 soumissions a été faite publiquement, jeudi, le 1^{er} mai, immédiatement après l'heure maximale de réception des soumissions soit après 11 ;

Attendu que la soumission la plus basse et conforme a été fournie par SPAR inc.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne la soumission de l'entreprise SPAR en faveur du crédit-bailleur la Banque HSBC Canada, pour le financement par crédit-bail du camion de déneigement à 426 500 \$ (avant taxes) pour un terme de 120 mois et un montant résiduel avec taxes de 1.15 \$.

Que le maire et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer le contrat et tout document relatif à ce contrat de financement par crédit-bail du camion de déneigement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

149-25

12. RUE PRINCIPALE-DE-SAINT-GUY – QUARTIER SAINT-GUY – À OFFICIALISER

La Ville de Lac-des-Aigles possède 2 rues « Principale ».

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles renomme la rue Principale située dans le quartier Saint-Guy, officiellement : Rue Principale-de-Saint-Guy et que les démarches soient faites en conséquence, toponymie, ...

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

150-25 **13. RUE BELLAVANCE - QUARTIER SAINT-GUY – À OFFICIALISER**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme officiellement la rue du développement au lac Bellavance : Rue Bellavance et que les démarches soient faites en conséquence, toponymie, ...

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

151-25 **14. VENTE DES TERRAINS RUE BELLAVANCE – MANDAT AGENT**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles négocie avec Proprio Direct afin qu'il procède à la vente des terrains (10) sur la rue Bellavance et qu'elle demande à ce que l'offre de 3 000 \$ par terrain soit révisée de l'agente immobilière Amélie Gauvreau (gauvreau.amelie@gmail.com).

Soit un prix un peu moindre, soit un prix dégressif en fonction des ventes ex (3,000\$ pour les 5 premiers et 2,000\$)

Il y a aussi ces clauses à mettre au contrat :

1. Les embarcations doivent être nettoyées à une station de lavage avant d'être utilisé sur le lac
2. Les fosses septiques et champs d'épuration devront être conformes.
3. Les berges devront être protégées selon les règlements municipaux
4. L'accès au réseau électrique sur place ne peut être garanti pour l'instant.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

152-25 **15. VENTE DES TERRAINS RUE BELLAVANCE – AUTORISATION DIRECTRICE-GÉNÉRALE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise la directrice-générale à accepter toute offre pour l'achat de terrain de la rue Bellavance, raisonnable au nom de la Ville de Lac-des-Aigles.

Et la mandate pour signer tout contrat notarié à cet effet conjointement avec le maire.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

153-25 **16. COMMUNICATION DE MASSE À TOUS LES CITOYENS – SITUATION D'URGENCE, COUPURE D'EAU, AVIS D'ÉBULLITION, ...**

Afin de rejoindre personnellement chaque citoyen par téléphone en cas de situation d'urgence, coupure d'eau, avis d'ébullition, ... un service Modellium nous offre un service de communication de masse annuel au coût de 2 037 \$ + taxes = 2 342.04 \$.

Ce qui revient à environ 5 \$ par citoyen par année.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne la Proposition # 2025-00087 de Modellium, au montant de 2 342.04 \$ taxes incluses.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

154-25

17. AVIS LÉGAL

Transfert de compte

Objet ; facilités de crédit accordées à la Ville de Lac-des-Aigles

Mesdames/Messieurs

La Banque a accordé à la Ville de Lac-des-Aigles les facilités de crédit décrites dans la lettre de confirmation du 15 mai 2025

Pour les fins de l'octroi ou du maintien des facilités accordées, vous avez demandé un avis juridique portant sur les aspects ci-après décrits.

Nous avons examiné la lettre susdite, le ou les billets constatant l'octroi des facilités de crédit et les contrats et documents relatifs aux facilités de crédit autre que des prêts, le cas échéant, ainsi que les lois, règlements, avis, résolutions, approbations et autre documents nécessaires, y compris les autorisations des autorités gouvernementales compétentes afin d'autoriser la municipalité à contracter du financement auprès de la Banque, et sommes d'avis que :

-La ville est dûment constituée et existe valablement en vertu de sa loi constitutive;
-la signature et l'émission des lettres susdites, billet(s) constatant l'octroi des facilités de crédit et contrats et documents relatifs aux facilités de crédit autres que des prêts, le cas échéant, sont conformes aux pouvoirs conférés à la Ville selon le droit du Québec ; toutes les autorisations, inscriptions et autre formalités nécessaire afin d'engager valablement la municipalité envers la Banque ont été complétées et ont leur plein effet; les lettres susdites, billet(s) constatant l'octroi des facilités de crédit et contrats et document relatifs aux facilités de crédit autres que des prêts, le cas échéant, ont été dûment autorisés, émis et signés, et ils constituent des obligations valides et exécutoires de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Josée Sirois pour signer tout document relatif à cet avis légal.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

155-25

18. PPA-CE

Demande de subvention acceptée pour les travaux aux rangs 1, 2, 4, 5 et 6.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles remercie notre députée Mme Amélie Dionne et le MTQ pour cette subvention de 25 000 \$ et procède aux travaux.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

156-25

19. MINI TOURNOI DES POMPIERS 7 JUIN 2025

ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'EST DU QUÉBEC
MINI TOURNOI À ST-MARC-DU-LAC-LONG

Le Service incendie et la municipalité de St-Marc du Lac Long sont heureux de vous inviter à participer au mini tournoi qui se tiendra le 7 juin 2025 au terrain situé à l'avant de l'école St-Marc située au 16, rue de l'Église, St-Marc-du-Lac-Long à compter de 9h00 jusqu'à 14h00.

Les participants pourront s'affronter par le biais d'un jeu axé sur la prévention et le travail des pompiers dans le cadre d'une intervention.

6395

Maire

DG

Le dîner : 2 hot-dogs avec un sac de croustilles et une liqueur ou un jus. C'est gratuit pour tous les jeunes participants sinon pour la modique somme de 5,00\$ pour toute autre personne.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte d'inscrire 4 équipes à ce mini-tournoi au coût de 50 \$ par équipe.

Et acquitte la facture de 200 \$ au nom de l'Association des Pompiers de l'Est-du-Québec.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

157-25 **20. DEMANDE POUR L'ACHAT ESTRADES (ANCIEN GYMKHANA)**

Le 26 mai, reçu courriel

Bonjour,

Tel que discuté par téléphone, voici notre lettre officielle de demande pour les estrades couvertes afin que cela soit discuté au conseil du 2 juin prochain.

Merci de considérer notre demande !

Alexandra Soucy
Au nom du Gymkhana de l'Écurie SS situé à Packington
gymkhanaecuriess@gmail.com

**en 2025 : 5^e année du Gymkhana de l'Écurie SS à Packington
1 au 3 août 2025**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles contacte Mme Soucy et lui demande qu'elle serait leur offre.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. VACANCES ESTIVALES

Bureaux fermés seulement la 2^e semaine des vacances de la construction, soit du : 27 juillet au 2 août quartier Lac-des-Aigles et Saint-Guy.

Retour lundi, le 4 août.

22. AFFAIRES NOUVELLES

158-25 **22.1 LETTRE D'APPUI AU PROJET C.A.J.E.T.S FERTILES 2025 (CAMPS DE JOUR)**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale ou l'adjointe à signer la lettre d'appui au Projet « C.A.J.E.T.S. FERTILES », ci-jointe

à l'attention de :

Le Moulin à vent Productions &
4057, rue Ste-Catherine Est.
Montréal QC H1W2G9
mavquebec@gmail.com
lemoulinavent.org
514-824-9273

Le Collectif AncestrArt
(OBNL local en cours de création)
Lejeune QC G0L1S0
ancestrartproductions@gmail.com

Objet : Lettre d'appui au Projet « C.A.J.E.T.S. FERTILES » 2025
Volet 1 / Tournée multiculturelle des camps de jour du Témiscouata
Volet 2 / Festival des Jeux de la pleine lune (3e édition)

Monsieur Meunier,

En tant que la direction de la Ville de Lac-des-Aigles, je suis heureux. d'appuyer votre demande de financement au programme Action Culturelle de la MRC du Témiscouata pour l'un des 2 volets (Tournée des Camps et/ou Festival ludique familial) du projet C.A.J.E.T.S FERTILES 2025 offert du 21 juillet au 3 août par Le Moulin à vent Productions & Le Collectif AncestrArt.

Ce projet d'animation du territoire à travers la culture, les arts et des activités patrimoniales, qui se déroulera autant les municipalités rurales que les parcs et espaces urbains du territoire, rejoindra nos publics, notamment la petite-enfance, les enfants, les adolescents, les familles et même les aînés, ce qui répond à plusieurs enjeux identifiés au Témiscouata par la MRC, COSMOSS et d'autres organisations.

Ces activités du projet C.A.J.E.T.S FERTILES en 2025 (lesquelles font suite au projet pilote 2024 « Cirque & Cie au fil de l'eau ») viendront assurément enrichir notre programmation et occuper nos jeunes dans les camps et nos familles dans des lieux récréo-touristiques avec des activités enrichissantes et stimulantes.

Au plaisir d'accueillir ce beau projet d'Entrepreneuriat Collectif en Tourisme et en Loisir offert par Le Moulin à vent Productions & Le Collectif AncestrArt dans notre région cet été.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

159-25

22.2 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE REGROUPEMENT DE L'OMH DE DÉGELIS ET TÉMISCOUATA

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de la région de Dégelis et l'Office d'habitation du Témiscouata ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité d'Auclair, de la Municipalité de Lejeune, de la Ville de Dégelis, de la Paroisse de Packington, de la Municipalité de Rivière-Bleue, de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, de la Municipalité de Biencourt, de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, de la Ville de Lac-des-Aigles, de la Paroisse de Saint-Marc-du-Lac-Long, de la Ville de Pohénégamook, de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac et de la Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de la région de Dégelis et à l'Office d'habitation du Témiscouata, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité d'Auclair, de la Municipalité de Lejeune, de la Ville de Dégelis, de la Paroisse de Packington, de la Municipalité de Rivière-Bleue, de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, de la Municipalité de Biencourt, de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, de la Ville de Lac-des-Aigles, de la Paroisse de Saint-Marc-du-Lac-Long, de la Ville de Pohénégamook, de la


Maire


DG

Municipalité de Saint-Juste-du-Lac et de la Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Lac-des-Aigles d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la région de Dégelis et de l'Office d'habitation du Témiscouata.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

160-25

22.3

DEMANDE DE CESSIION DU TERRAIN N°8 DU LAC BELLAVANCE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Reçu lettre de demande du CDL signée par Serge Tanguay, le 29 mai 2025.

Objet : Demande de cession du terrain n°8 à la Corporation de développement Mesdames, Messieurs les membres du conseil,

Par la présente, nous souhaitons, au nom de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles, soumettre à votre attention une demande concernant le terrain numéro 8 du lot municipal du quartier Saint-Guy.

Comme vous le savez, ce terrain ne possède pas la superficie règlementaire requise pour l'érection d'une construction de villégiature. Toutefois, il représente un emplacement stratégique et prometteur pour le développement d'activités à vocation sociale, récréative et touristique, au bénéfice de notre communauté. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons la cession de ce terrain à la Corporation de développement de Lac-des-Aigles par vente direct de la part de la Ville pour la somme de 1\$.

Notre intention est d'y établir un pied-à-terre polyvalent qui servirait de point d'ancrage à diverses activités destinées aux résidents, aux villégiateurs et aux visiteurs. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un espace d'accueil temporaire, de la mise en valeur du territoire par des activités saisonnières, ou encore d'un lieu de rassemblement pour des projets communautaires.

Nous croyons fermement que cette mise en valeur d'un terrain autrement inutilisable s'inscrit dans l'intérêt collectif et s'harmonise avec la mission de la Corporation, qui est de favoriser le dynamisme et l'attractivité de Lac-des-Aigles, incluant le quartier Saint-Guy.

Nous sommes bien entendu disposés à rencontrer les membres du conseil afin de discuter de cette proposition plus en détail et de répondre à toutes vos questions.

Dans l'attente d'un retour favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte cette demande et cède à 1 \$ le terrain no 8 du développement du lac Bellavance gratuitement à la Corporation de développement du Lac-des-Aigles (CDL).

Et le CDL fera les démarches auprès d'un notaire et assumera les frais.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire


DG

161-25

22.4 TOILETTE BELVÉDÈRE

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles, à la suite du vol de la batterie nécessaire pour les toilettes au Belvédère fermée depuis cet événement, fasse l'achat d'une batterie afin de réouvrir cette toilette.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

162-25

22.5 CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB

Reçu lettre du Centre de prévention suicide du KRTB demandant notre adhésion à titre de membre de soutien 2025-2026 au coût de 10 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de devenir membre de soutien 2025-2026 au Centre de prévention du suicide KRTB au coût de 10 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

163-25

22.6 90^E DE SAINT-GUY – DEMANDE DÉBOURSÉ

Pour faire des achats pour le 90^e de Saint-Guy, M. Louis-Ange Bouchard du Comité organisateur demande un déboursé de 1 500 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de déboursier un montant de 1 500 \$ au Comité du 90^e de Saint-Guy. La directrice générale de Lac-des-Aigles fera un suivi de ce dossier.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22.7 PANCARTE « BIENVENUE DANS LA MRC DES BASQUES »

Aux anciennes limites entre la Municipalité de Saint-Guy et de Lac-des-Aigles, existe encore une pancarte « Bienvenue dans la MRC des Basques ».

Une demande sera faite à la MRC des Basques afin qu'elle déplace cette pancarte aux nouvelles limites soit après le quartier Lac-des-Aigles qui fait maintenant partie de la Ville de Lac-des-Aigles, MRC de Témiscouata.

22.8 ENSEIGNE DE VITESSE À SAINT-GUY

Il y a discussion sur l'emplacement d'une enseigne de vitesse dans le quartier de Saint-Guy, qui semblerait, selon la conseillère Madame Normande Rioux, ne pas être au bon endroit.

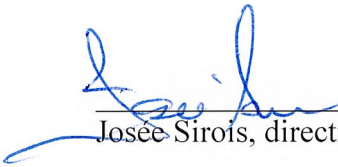
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES – VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 143-25, 147-25, 148-25, 151-25, 153-25, 156-25, 162-25 et 163-25.



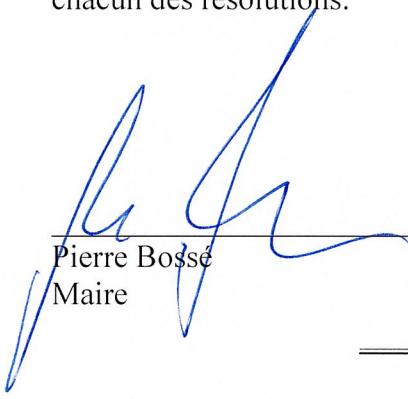
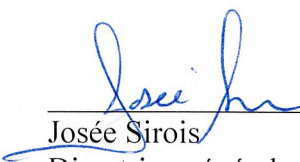
Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

164-25 **23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.

 _____ Pierre Bossé Maire	 _____ Josée Sirois Directrice générale



Maire



DG